

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 05 décembre 2018**

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2018

**Etaient présents :** Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Magali LABBEY, Stéphane MONCEAU, Annick MOUHÉ, Serge LEVEILLÉ, Christelle JARRIGE

**Pouvoirs :** Danièle DOAN VAN a donné pouvoir à Gaëlle DALAIS,  
Mathieu GESLOT a donné pouvoir à René BERTON  
Liliane ANDRÉ a donné pouvoir à Olivier MACAUD  
Carolle ROULIN a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER

**Absents :** Philippe MATHIEU, Michelle DUMAS PREVOS

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération projet mairie au stade APD
- Délibération demande de subvention DETR
- Délibération demande de subvention Département
- Décision modificative
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS REGROUPANT LE PROJET MAIRIE AU STADE AVANT-PROJET DEFINITIF, LA DEMANDE SUBVENTION DETR ET LA DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT**

VU la délibération en date du 22 janvier 2018 décidant d'engager la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'accueillir les services de la mairie, pour un montant global d'opération de 562 000 € HT,

VU la délibération en date du 5 mars 2018 décidant d'attribuer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS pour réalisation de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de la mairie,

VU la décision de Monsieur le Maire en date du 19 juin 2018 de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER PARC, mandataire du groupement, pour un montant de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC, établi sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 400 000 € HT,

Considérant le dossier d'Avant-Projet Définitif remis et présenté lors de la réunion du 30 novembre 2018, proposant la réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les services de la Mairie, pour un coût global estimé par la maîtrise d'œuvre à 486 800 € HT, et ceci pour prendre en compte les demandes spécifiques du Maître de l'Ouvrage, de l'Architecte des Bâtiments de France, et optimiser l'utilisation du bâtiment en créant un niveau supplémentaire,

Considérant la proposition de revalorisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre au regard du coût de travaux estimé au stade d'Avant-Projet Détaillé, afin de porter les honoraires à 43 812 € HT, au regard de l'augmentation du coût de travaux estimés,

Considérant la proposition de revalorisation des honoraires du mandataire au regard du coût global de l'opération estimé au stade d'Avant-Projet Détaillé et des dossiers de subventions correspondants, afin de porter les honoraires à 46 206 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le dossier d'Avant-Projet Définitif remis le 30 novembre 2018

**ARRETE** le coût de travaux au stade d'Avant-Projet Détaillé à 486 800 € HT, soit 584 160 € TTC

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 43 812 € HT, soit 52 574,20 € TTC, conformément à l'article n° 6 de l'acte d'engagement et de l'article 139-1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché du mandataire pourtant le montant des honoraires du mandataire à 46 206 € HT, soit 55 447,20 € TTC

**APPROUVE** l'augmentation du budget de l'opération de 562 000 € HT à 650 950 € HT, soit 781 140 € TTC, au regard entre autre de l'augmentation du coût des travaux au stade Avant-Projet Détaillé et des honoraires correspondants

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au mandat ainsi que tous les documents s'y rapportant après décision du Conseil Municipal

**APPROUVE** le plan de financement ci-joint et notamment au titre, pour l'Etat de la DETR, du DSIL, pour le Département de la revitalisation des centres bourgs

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute demande de subvention correspondante au plan de financement

**AUTORISE** la Présidente Directrice Générale de la SEMDAS ou son représentant, maître d'ouvrage délégué, à signer l'avenant du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents s'y rapportant après décision par le Conseil Municipal.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications budgétaires concernant des imputations sont à faire, et sont sans conséquence sur le budget. (Échéance tracteur tondeuse, avance de fonds pour la SEMDAS et remboursement Taxe d'Aménagement)

Après l'avoir entendu, le conseil municipal accepte cette décision modificative.

### **DELIBERATION POUR LES NON-VALEURS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De statuer sur l'admission en non-valeur des pièces de recette présentées par la trésorerie de Saint-Porchaire.

Numéro de la liste : 2019780231 pour un montant de 62.45 €

- 2017 T-152 pour une valeur de 0.43 €
- 2010 R-21-38 pour une valeur de 4.10 €
- 2010 R-17-37 pour une valeur de 26.65 €
- 2010 R-20-37 pour une valeur de 30.75 €
- 2013 R-37-40 pour une valeur de 0.50 €
- 2016 R-22-1058 pour une valeur de 0.02 €

Le montant total de l'admission en non-valeur est de 62.45 €

## **Tour de table**

### **Olivier MACAUD**

- Un nouveau fournisseur pour les produits alimentaires a pris contact avec la Mairie. Nous attendons les devis.
- Est-ce que le nouvel agent occupe bien ses fonctions et missions car sa période de stage se termine dans quelque mois. Il faudra lui donner une suite.
- Je suis surpris que nous n'ayons plus de nouvelles de Philippe MATHIEU depuis quelques conseils municipaux.

### **Christelle JARRIGE**

- le 6 décembre 2018 a lieu l'Assemblée Générale du Jumelage.
- Je remercie les participants pour la Marche Rose. la Ligue contre le Cancer a bénéficié d'un don de 415 €.
- Rédaction du bulletin annuel : elle avance bien. La page de garde a été faite. Je pense qu'on pourrait rajouter un article sur le repas des anciens.

### **Gaëlle DALAIS**

- Le repas de Noël de l'école aura lieu le jeudi 20 décembre. Du coup, l'idée de faire une « guinguette » ne se fera pas. Des activités autour du thème de Noël seront organisées : atelier chorale, atelier chorégraphie, atelier fabrication carte de vœux, atelier création. Un magicien sculpteur de ballons sera présent. L'école doit inviter les parents d'élèves à venir le soir pour découvrir les activités réalisées l'après-midi.
- Les parents d'élèves ont tenu un stand lors du Marché de Noël.

### **Serge LEVEILLE**

- Je signale que des trous se forment sur la route près de la Mairie, la plupart d'entre eux doivent être rebouchés par l'entreprise chargée des travaux au 3 ter B, rue de Pont l'Abbé.
- La tribune au terrain de football va être installée par le club de Foot sous leur responsabilité. Nous devons être vigilants à ce qu'ils nous fournissent les documents nécessaires.

### **René BERTON**

Suite à une visite de ma part au Club-House, j'ai remarqué que les frigos étaient pleins de victuailles. Nous devrions solliciter les clubs de foot utilisant le local de ne pas laisser d'affaires car c'est une source de tentation pour les cambrioleurs. Nous nous renseignons sur ce qui peut être fait.

### **Gérard GANDAUBER**

- Remerciements aux organisateurs et donateurs de la Marche Rose.
- La cérémonie des vœux pour les nouveaux habitants aura lieu le 17 janvier 2019 à 19h.
- Pour notre prochain repas des Anciens, j'ai demandé un devis au boucher-traiteur de Beurly.
- Le prochain feu d'artifice sera tiré dans le bas de l'église.
- Remerciements également aux organisateurs du Marché de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.